



## **LIBERTE DE MANIFESTER**

### **Une proposition de loi liberticide !**

La CGT a été sollicitée sur une proposition de loi rédigée par le groupe Les Républicains qui vise à durcir le régime juridique des manifestations, en instaurant des mesures préventives et répressives attentatoires à la liberté de manifester.

Convoquée pour un « petit déjeuner » le jour même du passage de la proposition de loi au Sénat, la CGT pressent bien que cette consultation est déterminante pour le groupe LR qui n'hésite pas à lui soumettre un texte totalement finalisé !

Fichage des manifestants, fouille généralisée par des agents de sécurité privée, interdictions de manifester sous peine d'un an d'emprisonnement, le simple fait de se protéger avec un foulard des gaz lacrymogènes devient un délit pénal, absence totale de contrôle de l'autorité judiciaire de ces mesures... l'attaque est tellement virulente et attentatoire à la liberté de manifester, voire simplement d'aller et venir, que l'on se demande si tout cela est bien sérieux !

Après l'imposition d'un état d'urgence qui n'en finit pas puis d'une « loi antiterroriste » qui a permis d'assigner à résidence de simples militants, le groupe LR pond un nouveau texte dangereux et parfaitement inutile, au prétexte de lutter contre les violences commises lors de certaines manifestations. Il existe déjà, en effet, des dispositions législatives permettant les fouilles et contrôles aux abords des manifestations.

Ce n'est pas un hasard si cette proposition de loi arrive au moment de la rentrée sociale et du succès de la mobilisation du 9 octobre dernier. La CGT utilisera tous les moyens pour y faire obstacle, si le législateur entend la valider.

Ce n'est de toute façon pas une mesure répressive de plus qui empêchera les citoyens de faire valoir leurs revendications dans la rue ! Nous rappelons aux parlementaires que la liberté de manifester est une composante essentielle de la démocratie, il leur appartient de la protéger.

Montreuil, le 24 octobre 2018